

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES / CLUBS-HOUSES / LOGEMENT COMMUNAL

	CLUB-HOUSE		SALLE DES FÊTES • •	L'ESCALE (1)						
	FOOTBALL QUILLES PÊCHE	HANDBALL PETANQUE TENNIS		SALLE A. KUENY • + ENTR'ACTE • • •	SALLE FESS'TIVAL+ ENTR'ACTE • •	GRADINS	CUISINE+ ENTR'ACTE • •	SALLE BAINS- DOUCHES	AMPHI A CIEL OUVERT • • •	LOGEMENT COMMUNAL • • •
OCCUPANT DE FESSENHEIM										
Association affiliée à l'OMSCAL *	Gratuité • •	Gratuité • •	Dérogation pour société de tir et LAC	Gratuité • • •	Dérogation pour le LAC (en priorité)			Gratuité • •		- 200€ le we (3 nuitées) - 80€ la première nuitée en semaine - 65€ la nuitée supplémentaire - 350€ le mois (logement d'urgence)
Association affiliée à l'OMSCAL			150€ • •		150€	100€	100€		50€	
Particulier Syndic de copropriété	100€	80€	350€	80€	200€		150€	50€		
Association non affiliée à l'OMSCAL	150€	120€	500€	120€ •	300€	100€	200€	80€	100€	
Entreprise locale	200€	200€	700€	200€	400€	100€	300€			
OCCUPANT HORS COMMUNE										
Association/ organisme / entreprise	200€	200€	900€	200€	600€	100€	300€			
Particuliers membres d'une association locale	200€	200€								
Chambres consulaires			500€							
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE (2)										
Association affiliée à l'OMSCAL •	50€	50€	50€	50€	50€		50€			
Autres	50€	50€	100€	50€	100€		50€			
CAUTION (3)	500€	500€	500€	500€	500€		500€		500€	500€

1) L'entr'acte est mis à disposition lors de la location des salles A. Kueny / Fess'tival. Le locataire a priorité pour l'utilisation de l'entr'acte sur les associations en activité le jour J.

Pour rappel, la location en week-end (uniquement possible pour la salle des fêtes et l'Escale) s'étend du vendredi 14 h au lundi matin. Aucune double location ne sera possible sur un même week-end (par ex. 1 le vendredi soir et 1 le samedi par 2 locataires différents).

(2) Un seul supplément si les salles A. Kueny / Fess'tival et la cuisine sont louées simultanément par un même locataire. Si le tarif du supplément est différent, la commune sollicitera le tarif le plus conséquent (exemple : location salle Fess'tival et cuisine, la commune demandera un montant de 100€ pour la journée supplémentaire).

(3) Une seule caution si les salles A. Kueny et Fess'tival sont louées simultanément par un même locataire. Par contre, la caution de la cuisine se cumule avec celle de la salle louée.

* Salle d'activités, de réunion, de comité et d'assemblée générale ainsi que pour les moments de convivialité.

• Pour moment de convivialité (repas) uniquement après une AG ou repas de Noël, fin de saison, etc. Limité à 2 repas/an.

• • Manifestation à but lucratif (vente, billetterie, collecte, loto, théâtre, concert, etc.).

• • • L'Entr'acte est réservé pour les vins d'honneur, pots de convivialité. Pas de repas sauf cas particuliers (stages, formations, etc.).

• • • • Prêt de matériels : SON (table de mixage, micros, haut-parleurs) et LUMIÈRES (console, câblage). Pas de projecteurs en plus de ceux déjà en place). Gratuité si utilisation de matériel personnel.

• Les associations qui ont besoin d'occuper la salle louée en amont de leur manifestation (pour des répétitions ou installation de décors par exemple) seront exonérées du tarif journée supplémentaire. Décision prise à la discrétion de la commune.

• • La gratuité ne s'applique qu'aux associations affiliées à l'OMSCAL qui ne disposent d'aucun club-house dans la limite de deux locations gratuites par an. Les locations au-delà de la 2ème seront facturées au tarif "particulier". Pour les associations bénéficiaires d'un club-house qui souhaitent louer un autre local, le tarif "particulier" leur sera appliqué.

• Les associations bénéficiaires d'un local à l'Escale peuvent disposer du club-house de l'Escale, à savoir le bar, la salle A. KUENY et les Bains-douches.

• • • Week-end : du vendredi 14h au lundi 11h ;

Nuitée : entre le lundi et le jeudi, de 14h à 11h le lendemain.

Le tarif inclut le lavage des accessoires de literie (drap-housse, alèse, housse de couette et taie d'oreiller). Le nettoyage de l'appartement est à la charge du locataire. Les fournitures et produits ménagers sont mis à disposition.